

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

### COMMUNE DE PUCEUL

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/121 en date du 15 avril 2021, une consultation du public est prévue à la mairie de Puceul, pendant une période de quatre semaines du mercredi 19 mai au mercredi 16 juin 2021 inclus, portant sur la demande présentée par la société ENRO P.44 en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud et à froid, parc d'activité de l'Oseraye 2, avenue du cœur de l'Ouest, lieu dit Les Landelles, à Puceul.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du mardi 4 mai 2021, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Puceul, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Puceul, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.